



Information SSP-HUG

Août 2009

+ de personnel pour les HUG

Cette deuxième partie de l'année est très importante pour les travailleurs hospitaliers. En effet, en octobre un nouveau parlement et un nouveau Conseil d'Etat seront élus. Nous savons déjà que le projet de budget 2010 prévoit l'augmentation de 130 postes pour l'administration centrale et l'enseignement. Même si cela reste insuffisant, il y a un changement de tendance.

Nous vous proposons de discuter un cahier de revendications autour des thèmes suivants :

- Vu la surcharge de travail à l'origine des erreurs qui mettent la sécurité des patients en péril,
- Vu la dégradation des conditions de travail qui mettent la santé psychique et physique du personnel en péril et perturbent fortement leur vie privée,
- Vu les pressions de tout type subies par le personnel,

Nous demandons :

Plus de personnel pour garantir la qualité des soins

- Des moyens pour assurer la sécurité des patients et la qualité des soins (personnel fixe et en suffisance, diminution des postes intérimaires), application du calcul sur les postes négocié dans l'accord syndicats - direction des HUG de juin 2002.

Des conditions de travail correctes

- Le respect des règlements et procédures (heures supplémentaires, horaires, jours de congé, vacances).
- Droit à l'information, droit du personnel à donner son avis, consultation du personnel, droit à être entendu, arrêt des menaces et du mépris.
- L'interruption des pressions sur le personnel malade et accidenté.
- L'arrêt de la privatisation du nettoyage et récupération des zones déjà privatisées.
- Le respect de la liberté syndicale.
- L'application complète de l'accord Direction des HUG - Syndicats de 2002.

Une politique des HUG centrée sur la santé (et non axée sur le gain).

- Suspension de la recherche de rentabilité à tout prix (plan Victoria) car les dégâts sur la qualité des prestations et les conditions de travail catastrophiques ne sont plus à démontrer.
- Abandon de la politique de priorité pour les patients fortunés (patients privés).
- Annulation des privilèges pour les hauts cadres (annulation de l'augmentation de salaire de 8.3% pour les hauts cadres, suppression des primes « spéciales » et arrêt du copinage).



**Venez nombreux pour donner votre avis et préparer la mobilisation
mercredi 2 et 16 septembre à 17h!**

Rue Jean Violette 29, étage 0 Local des syndicats

Immuniser les hôpitaux contre les forfaits par cas !

Les forfaits par cas - appelés aussi DRG - étaient au centre des débats de la dernière Conférence fédérative du secteur de la santé de notre syndicat. Pourquoi tant de préoccupations pour un simple système de financement hospitalier ?

Le système de financement par forfaits par cas a déjà été introduit dans de nombreux hôpitaux suisses, sans faire de vagues. La conférence du 18 juin à Soleure, à laquelle ont participé une centaine de collègues, a permis de comprendre qu'il risque de pervertir la manière de soigner dans les hôpitaux suisses.

Le contre-exemple allemand

L'Allemagne finance le système hospitalier selon un système de forfaits par cas depuis 2003. Le bilan est mauvais. Tellement mauvais que même les partisans des DRG en Suisse s'en distancient. Pourtant, l'outil des forfaits par cas choisi pour la Suisse vient bel et bien d'Allemagne. Thomas Böhm, chirurgien et président de la commission du personnel d'une clinique à Stuttgart, a expliqué tout le mal que les forfaits par cas ont fait aux hôpitaux allemands. Premier effet: les caisses maladie ont réussi à réduire drastiquement leur participation aux coûts des hospitalisations au point de mettre en situation de faillite de nombreux établissements. Les phases d'essai ont été prolongées à deux reprises pour empêcher la fermeture d'hôpitaux. Des établissements publics ont été vendus à de grands groupes, d'autres ont été fusionnés. Les hôpitaux publics qui survivent sont mis sous une pression constante: ceux qui ne respectent pas les forfaits par cas ont des pénalités, ceux qui appliquent le système à la lettre obtiennent des bonus. Un palmarès des hôpitaux les plus performants - comprenez les moins chers - a été établi. Il est constamment chamboulé: la spirale vers le bas est telle qu'il faut régater pour réduire, toujours plus, les coûts.

Ce système est incohérent : les facteurs qui conduisent une personne à l'hôpital ne sont pas tous codifiables. Les frais sont donc reflétés de manière lacunaire. Conséquence : certains soins sont sous financés.

Les enfants prématurés, les enfants atteints de cancer sont devenus des gouffres financiers pour les hôpitaux. D'autres soins sont sur-financés. Certaines disciplines ne sont pas

compatibles avec le système de forfaits par cas. Comme la psychiatrie: les caisses maladie contrôlent pratiquement tous les cas et en contestent 30 %. Le manque de financement par les caisses maladie n'a pas été comblé par les collectivités publiques.

Des programmes d'austérité

draconiens ont conduit à la suppression de 23'000 lits, de 88'000 postes de travail (en 5 ans), dont 50'000 dans le secteur des soins. Les coûts administratifs ont augmenté de 30

%. Et la mortalité ? Le taux de mortalité dans les hôpitaux allemands a diminué, car les malades meurent chez eux, ni plus ni moins qu'avant. Aucune recherche n'a été mise en place pour contrôler la qualité des soins. Quelques paramètres, comme la satisfaction des patients, montrent que le mécontentement a augmenté, en particulier dans les cliniques privées. Désormais, l'activité médicale est calibrée selon le budget plutôt que selon le patient et sa maladie.

Pour Böhm, la solution à ce désastre est simple: il faut un système de financement qui couvre les coûts effectifs. Aujourd'hui, les soins sont moins bons et lentement les Allemand-e-s vont réaliser que les innovations médicales seront réservées aux riches. (...)



La campagne SSP

Le système de forfaits par cas en Suisse romande n'a déployé qu'un de ses effets: les autorités sanitaires ont profité de cette réforme pour entamer une réorganisation des soins au niveau régional (fermetures d'hôpitaux, redéfinition des mandats, etc). Les possibilités d'économies propres au système DRG, comme le rationnement des soins par le mécanisme du tarif unique, prendront place dans un système bien rôdé en Suisse

romande. Le risque pour nous? Rester cloisonnés et incapables d'organiser une réponse globale de l'ensemble du personnel. La campagne du SSP au niveau national doit nous permettre de l'éviter.

BEATRIZ ROSENDE SECRÉTAIRE CENTRALE SSP

Signez la pétition en ligne des associations du personnel soignant!

<http://www.fr.drgpetition.ch>

Plainte de l'USS auprès de l'OIT concernant la protection des droits syndicaux

Le Conseil fédéral s'obstine !

On connaît depuis hier la réponse du Conseil fédéral au sujet de la plainte déposée par l'Union syndicale suisse (USS) auprès de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour une protection plus efficace des droits syndicaux. Le Conseil fédéral, malgré une première condamnation par l'OIT n'est pas disposé à prendre, comme le lui demande cette dernière, les mesures légales nécessaires pour empêcher de nouveaux abus en cette matière, c'est-à-dire pour que les représentant(e)s syndicaux ne fassent plus l'objet de licenciements abusifs, mais soient protégés comme il se doit.

L'USS va donc maintenir sa plainte auprès des instances compétentes de l'OIT, afin que les représentant(e)s syndicaux licenciés abusivement soient réengagés (et pas uniquement « consolés » par un maximum de 6 mois de salaire). La confédération syndicale va ainsi tout entreprendre pour que la Suisse soit à nouveau condamnée par l'organisation internationale et mettra sur pied des actions pour que ce sujet obtienne enfin dans ce pays toute l'attention qui lui est due.

La décision du Conseil fédéral de ne rien faire est d'autant plus regrettable que, ces derniers temps, les licenciements antisyndicaux se multiplient. Or, un partenariat social conscient de ses responsabilités, cela nécessite – et surtout en période de crise – que les membres des commissions d'entreprise, qui doivent tout particulièrement s'exposer dans le cas de restructurations et de mesures semblables, bénéficient aussi d'une protection particulière. Sous cet angle, la décision du gouvernement est non seulement en contradiction avec la convention concernée de l'OIT – une convention que la Suisse a ratifiée –, mais aussi une prise de position pour un net affaiblissement des syndicats.

Jean Christophe Schwaab, secrétaire central de l'USS

Dans les HUG aussi les droits syndicaux sont attaqués. La direction, en plus d'agresser nos militants, veut nous empêcher de distribuer des tracts à l'entrée de l'hôpital. Rejoignez notre syndicat. Ensemble nous serons plus forts pour défendre nos droits !

Impôts: une révision pour les riches

La majorité bourgeoise de la commission de l'économie et des redevances a adopté au début juillet la dite révision de l'imposition de la famille. Mais cette étiquette est trompeuse, car les familles normales n'en profiteront que peu, voire pas du tout. Au contraire, elles devront subir, l'an prochain, l'énorme hausse des primes des caisses-maladie. Les principaux gagnants de cette révision seront les 10 pour cent des revenus les plus élevés.

À l'avenir, les ménages ayant un revenu annuel de 150000 francs ou plus devront payer entre 1000 et 5000 francs d'impôts de moins qu'aujourd'hui. Pour la plupart, les familles normales ne gagneront par contre rien. En effet, plus de la moitié des ménages avec enfants ont un revenu brut de 80000 francs ou moins. Dans le meilleur des cas, la révision leur permettra de payer 300 francs de moins d'impôt. Mais une grande partie des familles repartira les mains vides. Ainsi, lorsque le Conseil fédéral parle d'alléger la charge fiscale des familles avec enfants, il se moque tout simplement du monde.

Toutefois, pour cacher cette disproportion entre l'allégement fiscal offert aux riches et son absence pour les pauvres, le département de Monsieur Merz a embelli, dans son message sur la révision de la loi, la vue d'ensemble à ce sujet. En effet, calculant l'ampleur de l'allégement pour une famille, il est partie de

l'hypothèse que l'accueil extrafamilial des enfants coûte 12000 francs par année, un montant déductible de l'assiette fiscale. Mais dans les faits, une grande partie des ménages dont le revenu brut est moyen dépensent nettement moins pour la garde de leur enfant. À Zurich, un couple qui place son enfant 3 jours par semaine dans une crèche et a un revenu imposable de 65000 francs paie à cet effet environ 550 francs par mois, soit 6500 francs par an. Selon l'Office fédéral de la statistique les coûts moyens de l'accueil extrafamilial des enfants se montent à 400 à 500 francs par mois. (...)

Pour les familles à revenu moyen, l'allégement ne dépassera pas de beaucoup les 150 francs par an. Par contre, les hauts revenus recevront entre 1000 et 5000 francs de cadeaux fiscaux.

Ceux-ci coûteront près de 600 millions de francs. Si on affectait cette somme aux bas et moyens revenus, chaque famille aurait environ 1500 francs de plus par an, soit pratiquement ce que les familles devront dépenser en plus l'an prochain pour leurs primes de caisses-maladie; cela, si elles ne bénéficient pas d'une réduction de celles-ci. Daniel Lampart, USS



AVS: NON à l'élévation de l'âge de la retraite des femmes!

Après le Conseil national, le Conseil des Etats discute de la 11ème révision AVS. Cette révision prévoit de repousser l'âge de la retraite des femmes d'une année (de 64 à 65 ans) à partir de 2015. Elle introduit aussi la possibilité de suspendre l'indexation des rentes au coût de la vie, c'est-à-dire de baisser les rentes.

Cette révision en soi est scandaleuse. D'autant plus que, selon les mots du conseiller fédéral

Pascal Couchepin, elle prépare une nouvelle révision, pourtant plus brutale, qui taillerait dans les rentes.

En 2004, un projet quasiment identique de révision de l'AVS avait été balayé en votation par près de 70% des votants. Il faut se préparer à faire de même lançant le référendum!

Employé-e-s des HUG: votre syndicat, le SSP!

Se syndiquer pour améliorer les conditions de travail et pour défendre les prestations!

Le SSP s'oppose à la dégradation des conditions de travail du personnel de la santé! Avec la diminution des effectifs dans le milieu hospitalier, le personnel est de plus en plus surchargé et sujet au stress.

Des moyens pour la santé!

Le SSP se bat contre la diminution des subventions publics attribués au secteur hospitalier et contre une santé "à deux vitesses" pour les usagers. Ensemble nous sommes plus forts!

Le SSP HUG regroupe toutes les catégories professionnelles présentes au sein des hospices, personnel administratif et technique comme personnel soignant.

Contre les attaques sur les conditions de travail !

Depuis le début du plan Victoria, le SSP est aux côtés du personnel des HUG.

Le SSP est également avec vous pour tout ce qui concerne vos conditions de travail au quotidien et vos salaires. Appuis, conseils, contacts, nous pouvons vous soutenir individuellement de plusieurs manières.

Le syndicat national du secteur de la santé

Le SSP regroupe plus de 7500 personnes travaillant dans le secteur de la santé à travers tout le pays.

Se syndiquer, c'est:

- Faire valoir ses droits, individuels et collectifs
- Participer à la solidarité entre toutes les catégories de salariés de la fonction publique
- S'assurer d'une aide et d'un soutien en cas de problème sur son lieu de travail

Syndiquez-vous, rejoignez le SSP!

Contactez les délégués syndicaux SSP de l'hôpital :

David Andenmatten : 079 508 12 19 laboratoires

Anne Marie Crausaz : 022 349 02 86 Soins

Victor Herrera : 0223723982 pharmacie

Mussy Tesfaldet : 078 8114450 cuisine

José Luis Diaz : 079 2036014 propreté hygiène

Solange Caillon : 0033 62418 21 12 Soins intensifs

Chantal Altermath : 079 347 16 28 Soins Beau Séjour

Deborah Bouyol : 079 342 42 21 Soins

Fabrice Scheffre : 022 741 50 80 Secrétaire syndical



Visitez notre site www.sspsante.org
Adresse électronique : info@sspsante.org

Éditeur responsable : Comité SSP hôpital.